

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 mars 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2014-02-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de février de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, greffière assiste également à cette assemblée.

... Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2014-02-046

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 17 février 2014 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 4.9 Invitation à la campagne de financement du projet Lit'inérance.
- 5.9 Résolution pour autoriser la vente du lot 2 734 705 à la Corporation de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale inc.
- 17.2 Résolution pour autoriser monsieur Alain Veronneau à faire les démarches nécessaires pour l'achat urgent d'un variateur de vitesse.

#### **REPORTER :**

L'item 4.7

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-047

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2014.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 février 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 février 2014 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2014-02-048

**DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN), AU PROJET « LES IMPACTS DU DEMI-ABATTAGE SUR LA FORÊT ET LA FAUNE DANS LA MRC D'ACTON ».**

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire a déposé (CDRN), auprès du Conseil régional des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), le projet «Les impacts du demi-abattage sur la forêt et la faune dans la MRC d'Acton »;

Attendu que ce projet propose en première partie d'élaborer un protocole afin d'évaluer l'impact du demi-abattage sur la régénération forestière et l'utilisation par la faune de parcelles forestières désignées et en deuxième partie, la CDRN verra à réaliser l'étude au cours de l'année 2014 et l'hiver 2015;

Attendu que la Ville d'Acton Vale se trouve sur le territoire de la Montérégie et qu'à cet égard, la Corporation de développement de la rivière Noire sollicite le soutien de la ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) dans ses démarches pour le projet « Les impacts du demi-abattage sur la forêt et la faune dans la MRC d'Acton ». Cependant, la ville ne déboursera aucune somme pouvant être nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-049

**DEMANDE DE MADAME JOSÉE DÉSAUTELS ET MONSIEUR YVES CHABOT.**

Attendu qu'en date du 13 mars 2013 madame Josée Désautels et monsieur Yves Chabot ont signé une offre d'achat pour le lot 5 084 956, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 1605, rue Pelchat à Acton Vale;

Attendu que l'offre d'achat signée par les parties contenait des conditions, tel que, l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;

Attendu que madame Désautels et monsieur Chabot ont envoyé une lettre à la Ville pour demander l'autorisation de mettre en vente ledit terrain et également demander l'autorisation de rétrocéder ledit terrain à la fin du délai de 18 mois suivants la prise de possession si le terrain n'est pas vendu;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Josée Désautels et Yves Chabot à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 084 956, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 1605, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire avant le 10 octobre 2014;

Que si le terrain n'est pas vendu d'ici la fin des 18 mois suivants le contrat notarié de l'achat de ce dernier, la Ville autorise la rétrocession, aux frais de madame Désautels et monsieur Chabot au même prix que l'offre d'achat moins 10 % à titre de dommages et intérêts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **INVITATION AU BRUNCH DE L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE (ASMAV).**

L'Association du Soccer Mineur d'Acton Vale, organise, pour une première édition, un brunch afin d'amasser des fonds le dimanche 23 février 2014 à la salle des Chevaliers de Colomb.

**Le conseil en prend acte et si certains conseillers désirent assister au brunch, ils iront à titre personnel.**

Rs.2014-02-050

#### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque organise une campagne de financement pour l'achat d'instruments de musique et de jeux éducatifs pour chacune des classes de 1<sup>ère</sup> année à 6<sup>e</sup> année;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter de prêter au Conseil d'établissement de l'École Roger LaBrèque, **pour une dernière année**, les équipements suivants, à savoir : trois cents (300) chaises, trente-cinq (35) tables, deux (2) réfrigérateurs, cinq (5) réchauds pour la tenue d'un souper spaghetti qui aura lieu le 21 mars 2014 dans le cadre de la campagne de financement. De plus, le transport de ces équipements sera effectué par les employés du Service de la Récréation et des parcs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-051

**DEMANDE DE LA BIJOUTERIE ST-ARNEAULT.**

La Bijouterie St-Arneault soumet une demande au Conseil afin de faire changer le nom de la rue Dubois pour qu'elle puisse porter le nom de « la rue de la Bijouterie »;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne peut donner suite à cette demande, compte tenu que plusieurs propriétaires et locataires demeurent sur la rue Dubois et que cette démarche engendrait des coûts et des inconvénients pour ces derniers.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-052

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR SÉBASTIEN ST-LOUIS.**

Attendu que monsieur Sébastien St-Louis dépose une lettre relative à une demande de réévaluation de catégorie pour le tarif annuel – service de l'eau et tarif annuel – épuration des eaux, pour son commerce situé au 1360, rue d'Acton (dépanneur Bonisoir/Sonic);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que conséquemment à l'entrée en vigueur du règlement pour l'année 2014, le conseil ne peut donner suite à la demande;

Qu'il y aurait lieu de faire faire une analyse pour le prochain règlement de taxation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 4.7 est reporté à une séance ultérieure.

**DEMANDE D'INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DES JUMEAUX LAPOINTE.**

Le comité de support Jason et Steven Lapointe amasse des fonds afin de défrayer les coûts de glace et de s'entourer d'une équipe de professionnels pour leur permettre d'atteindre un très haut niveau de performance en organisant un souper-bénéfice – Soirée dansante « Spaghetti-César » qui aura lieu le 15 mars 2014 à la salle Communautaire d'Acton Vale.

**Le conseil en prend acte et si certains conseillers désirent assister au brunch, ils iront à titre personnel.**

**INVITATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU PROJET LIT'INÉRANCE.**

La présidente d'honneur, Marie-Claude Morin, invite le maire et le conseil municipal d'Acton Vale à assister à une campagne de financement pour le projet Lit'nérance, par une soirée 5 à 7 Vins et Fromages qui aura lieu jeudi le 20 février 2014 à la salle des Loisirs Christ-Roi à St-Hyacinthe.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-02-053

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer la conseillère Suzanne Ledoux maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014 et ce, à compter du 01 mars 2014;

De nommer le conseiller Raymond Bisailon comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-054

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 264-2014 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 264-2014 ayant pour titre « Règlement numéro 264-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de pouvoir agrandir la zone à dominance résidentielle numéro 145 à même une partie de la zone à dominance résidentielle numéro 144 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 03 mars 2014 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-055

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 262-2013.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 03 février 2014, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 262-2013                      « Règlement 262-2013, ayant pour titre « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Acton Vale ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-056

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 265-2014.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 03 février 2014, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 265-2014                      « Règlement 265-2014 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour la réfection des bâtiments sportifs (stade de baseball et chalet de la piscine ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-057

**RÉSOLUTION POUR APPORTER UNE PRÉCISION À LA RÉSOLUTION 2013-11-390**

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une précision à la résolution portant le numéro 2013-11-390;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De préciser que les responsables du comité de l'Office Municipal d'Habitation seront nommés pour un terme de **3 ans** en vertu de la charte de l'office et les directives de la SHQ.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-058

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE PARTIELLE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU WILFRID-COUTU.**

Attendu que des travaux sont partiellement complétés dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Wilfrid Coutu;

Attendu que le total de la facture partielle s'élève à 37 611.01 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 37 611.01 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1400052 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-059

**RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO**

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu' il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-060

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 2 734 705 À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC. (CGPPIAV)** le lot 2 734 705 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 375.2 mètres carrés, situé dans le parc industriel au prix de 0.30 \$ le pied carré, incluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

a) Services des incendies.

**Le conseil prend acte.**



.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Services techniques
- k) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-02-061

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LE SIGNATAIRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu que la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, OMA, soit autorisée, au nom de la Ville d'Acton Vale, à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le Ministre de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs2014-02-062

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN SIGNATAIRE DE LA CONVENTION D'AIDE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser la directrice générale de la Ville d'Acton Vale, madame Nathalie Ouellet, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection des bâtiments sportifs (stade de baseball et chalet de la piscine) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-063

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.**

Attendu qu'il y a lieu de répondre aux divers besoins de remplacement au poste de brigadière;

Attendu qu'en vertu de l'article 5 du règlement 158-2007, la directrice générale est autorisée à procéder à l'embauche de personnel;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Flore Surprenant et madame Sylvie Desjardins comme employées temporaires à temps partiel (sur appel). Madame Desjardins a débuté le 9 octobre 2013 et madame Surprenant a débuté le 21 janvier 2014. Elles sont rémunérées selon le salaire à l'embauche d'une classe 1, prévu à la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-064

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2014.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-065

**RÉSOLUTION POUR NOMMER LES RESPONSABLES DU DÉFI DES SEMELLES D'ACTON VALE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser monsieur Jean-Guy Rocheleau, récréologue, et le comité organisateur du Défi des Semelles à organiser et présenter, dimanche le 25 mai 2014, une marche et course populaire dans les rues de la Ville d'Acton Vale en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants lors de cet événement;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-066

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.**

Attendu que l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014. Le coût d'inscription pour 2014 est déterminé comme suit :

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| ○ Initiation (4, 5, et 6 ans) | 45,00 \$ par inscription |
| ○ Recrue (6, 7, et 8 ans)     | 70,00 \$ par inscription |
| ○ Mineur (9-10 ans)           | 80,00 \$ par inscription |
| ○ Majeur (11-12 ans)          | 80,00 \$ par inscription |
| ○ Junior (13 et 14 ans)       | 90,00 \$ par inscription |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-067

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE SUBVENTION SUR LES COÛTS D'INSCRIPTION (SUBVENTION FAMILIALE).**

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs soumet une demande de modification concernant la politique de subvention sur les coûts d'inscription (subvention familiale);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise les modifications suivantes :

- en accordant un rabais de 10 % à partir du 2<sup>e</sup> enfant pour les inscriptions aux activités figurant sur une même facture, pour une famille résidant à la même adresse au lieu du rabais actuel de 5 % à tous les enfants d'une même famille.

D'abroger la politique de subvention sur les coûts d'inscription (subvention familiale) antérieure.

**Adoptée à l'unanimité conseillers présents.**

Rs.2014-02-068

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER – CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS/ BIBLIOTHÈQUE/ HÔTEL DE VILLE/ CENTRE SPORTIF.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le Directeur des services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'entretien ménager – Carrefour des Générations / bibliothèque / Hôtel de Ville / centre sportif.

**Adoptée à l'unanimité conseillers présents.**

Rs.2014-02-069

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES POUR LES POSTES DE POMPAGE D'EAUX USEES.**

Attendu que la Ville a procédé, le 31 janvier 2014 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'achat de pompes submersibles pour les postes de pompage d'eaux usées;

Attendu que QUATRE (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Nathalie Ouellet, directrice générale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 65 268 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour l'achat de pompes submersibles pour les postes de pompage d'eaux usées;

De financer cette dépense par la taxe d'accise;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit : Pompex inc. en vertu du prix prévu dans sa soumission du 31 janvier 2014 pour l'achat de pompes submersibles pour les postes de pompage d'eaux usées au coût de 65 268 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-02-070

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR ALAIN VERONNEAU À FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'ACHAT URGENT D'UN VARIATEUR DE VITESSE.**

Attendu le bris du variateur de vitesse de la pompe P4 qui est survenu samedi le 15 février 2014;

Attendu qu'advenant une panne électrique à l'usine de filtration, il serait impossible d'approvisionner le débit d'eau adéquat pour toutes les industries qui s'approvisionnent en eau;

Attendu qu'en cas de feu, l'usine de filtration ne pourra pas approvisionner le débit d'eau adéquat pour le service d'incendies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser monsieur Alain Veronneau à faire les démarches nécessaires pour faire l'achat d'un variateur de vitesse pour remplacer celui de la pompe P4.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....VARIA

Rs.2014-02-071

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 21.

M. Sébastien St-Louis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires concernant le point 4.6 relativement à la lettre qu'il a déposée au conseil.</li></ul>
M. Jean-Marie Champagne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commentaires concernant le bon travail de déneigement effectué dans la ville.</li><li>• Commentaires relatifs aux stops qui sont cachés par les bancs de neige.</li><li>• Demande ce qu'il advient de sa demande concernant la bibliothèque.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Trésorière

---

Date